

## **895<sup>e</sup> SÉANCE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 16 décembre 2019 à 18 h 45 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et  
messieurs les conseillers

Réal Dubé  
Éric Pinard  
Michel Patry  
Louis Gagnon  
Sonia Leblanc  
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de  
monsieur le maire

René Dubé

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### **2019-12-16-01-SE895 ORDRE DU JOUR ADOPTION**

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

### **2019-12-16-02-SE895 GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES ENTENTE SUR L'ÉQUITÉ FISCALE, LA FOURNITURE DE SERVICES SUR LA PROTECTION INCENDIE, LA CUEILLETTE ET LA DISPOSITION DES ORDURES (MATIÈRES RÉSIDUELLES) RENOUVELLEMENT POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'en décembre 2016, selon la résolution numéro 2016-12-13-33, la Ville de Matagami a consenti au renouvellement de l'Entente sur l'équité fiscale, la fourniture de services sur la protection incendie, la cueillette et la disposition des ordures (matières résiduelles) pour les années 2018, 2019 et 2020, et ce, sur la base minimale des conditions de l'année 2017, notamment celle concernant la contrepartie financière;

ATTENDU QUE la Loi instituant le GREIBJ prévoyait un renouvellement automatique de l'Entente pour un terme de trois ans, échéant donc le 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE la Loi instituant le GREIBJ a décrété que tout renouvellement subséquent s'appliquait au terme de la première période de renouvellement, c'est-à-dire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, à moins d'un avis contraire de l'une des parties transmis douze mois avant l'expiration de l'entente mentionnée précédemment, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- DE SE PRÉVALOIR du délai de douze mois tel que stipulé à la Loi instituant le GREIBJ;
- ET D'INFORMER le GREIBJ que la Ville de Matagami est favorable, pour les années 2021, 2022 et 2023, au renouvellement de l'Entente sur l'équité fiscale, la fourniture de services sur la protection incendie, la cueillette et la disposition des ordures (matières résiduelles), et ce, sur la base de l'établissement d'une contrepartie financière fixée selon la moyenne du cycle 2018-2019-2020 ou minimalement sur celle de l'année 2020.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-12-16-03-SE895**  
**COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES**  
**DOSSIER NUMÉRO 605-32-700122-194**  
**MONSIEUR CLAUDE MORIN C. VILLE DE MATAGAMI**  
**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MATAGAMI**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU la poursuite de monsieur Claude Morin contre la Ville de Matagami devant la Cour du Québec, division des petites créances, sous le numéro 605-32-700122-194;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami doit nommer un représentant pour l'audition de cette cause qui a été entendue au Palais de justice d'Amos le 11 décembre 2019.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE CONFIRMER que le directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, était mandaté pour représenter la Ville de Matagami dans le cadre de la poursuite judiciaire dans le dossier numéro 605-32-700122-194 instituée devant la Cour du Québec, division des petites créances;

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-12-16-04-SE895**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Deux personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

**2019-12-16-05-SE895**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE LEVER la séance à 18 h 50.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

*René Dubé*

---

RENÉ DUBÉ  
MAIRE

*Pierre Deslauriers*

---

PIERRE DESLAURIERS  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER